

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 21/10/2026

VOI.26.00.A03043

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
SQUARE VAN GOGH

Le Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription
Vu l'arrêté municipal DAG.26.00.A19 du 1er avril 2026 qui donne délégation à M. Hervé Girardot
Vu la demande de l'entreprise COLAS EST
Considérant que des travaux d'aménagement du Square Van Gogh rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers.

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 26/10/2026 et jusqu'au 07/11/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent SQUARE VAN GOGH :

- La circulation est alternée par B15+C18, sur une longueur maximum de 50 mètres ;
- un léger empiètement est instauré ;

Article 2 : À compter du 26/10/2026 et jusqu'au 07/11/2026, le stationnement des véhicules est interdit sur la totalité du premier parking du Centre commercial CASSIN.

Pendant toute la durée les travaux, les places de stationnement CITIZ resteront disponibles.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 4 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



Article 5 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 21 OCT. 2026

Pour le Maire,
Par délégation,


Le Directeur de la Direction Développement et Gestion
des Infrastructures